

Espace naturel sensible local " Berge de l'Isère à Beaulieu "

Fiche d'identité

Identifiant site :	SL270		
Commune(s) :	Beaulieu		
Canton :	Saint-Marcellin		
Territoire :	Sud-Grésivaudan		
Milieux :	Boisements alluviaux, Tufières, Plans d'eau		
Propriétaires :	Etat, Électricité De France, Privés		
Surface zone intervention* :	36,9 ha		
Surface zone observation* :	70,1 ha		
Surface acquise** :	36,9 ha	Surface conventionnée :	0 ha
Maîtrise foncière** :	43,8 %	Maîtrise d'usage :	0 %

* La zone d'observation est égale ou supérieure à la zone d'intervention

**Dans l'optique où le Domaine Public Fluvial est considéré comme surface maitrisée.

Visite(s) du site

Le 17/06/2015

Réunion puis visite du site de 09h00 à 12h30 en présence de Jean Cartier (Maire de Beaulieu), Marie-Agnès Laurent et de Marc Argoud (respectivement adjointe et adjoint au maire de la commune de Beaulieu), de Jacques Lecrique, Daniel Branchu et Max Croizat (Propriétaires de parcelles situées sur le site), de Thomas Linossier et Gilbert Flandin (Service aménagement du territoire Sud-Grésivaudan du Département de l'Isère) et Nicolas Biron (CEN38 - AVENIR).

Le 17/01/2017 de 15h30 à 17h30

Visite du site en présence de Jean Cartier (Maire), Marie-Agnès Laurent (2^{ème} adjointe), Vincent Lavergne (vice-président Environnement et énergie à SMVIC), Fabien Mulyk (VP environnement CD38), Agathe Girin (chargée de mission rivière à SMVIC), Anne-Sophie Croyal et Alix Savine (service patrimoine naturel du CD38), Alec Robin (stagiaire CD38) et propriétaires fonciers

Cette visite avait pour objectif la validation politique du Département de l'Isère d'une labellisation du site pour inscription dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles isérois.

⇒ A l'issue de la visite, M. Mulyk a émis un avis favorable à la labellisation.

Données naturalistes collectées auprès des associations Gentiana et Lpo 38

Bibliographie

RAS

Présentation générale

Descriptif sommaire

Le chemin de halage, l'emplacement du bac à traîle et de son quai illustrent la riche histoire qui lie la commune de Beaulieu et la rivière Isère. La portion du chemin de halage au cœur des eaux de l'Isère a créé un étang favorable à la reproduction de plusieurs espèces remarquables comme le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*), le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ou encore le Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*). Les versants boisés abritent la Couleuvre d'esculape (*Zamenis longissimus*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et surtout une série de sources et de suintements d'eaux dures donnant de très belles tufières. Le Cirse de Montpellier (*Cirsium monspessulanum*) y est présent. Le sentier qui longe la rivière, permet de profiter de cette opposition de milieux entre le relief et la luxuriance des tufières et la tranquillité des eaux coupées de l'Isère par le chemin de halage.



Pièce d'eau (Chemin de halage)

Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)



Tufière (Chemin de halage)

Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)



Crayon taillé par un Castor (Chemin de halage)

Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)



Bambouseraie (Chemin de halage)

Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)



Sentier limoneux (Chemin de halage) Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)



L'Isère (Chemin de halage)

Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)

Inscriptions aux inventaires et mesures de protection réglementaires

- ZNIEFF de type 2 : n°3816 " Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan »
- Inventaire des Zones humides de l'Isère 2008: n° 38CG0099 « Chambre du Chien » (14 ha), n° 38CG0100 « Les Seiglières » (3,8 ha) et n° 38CG0103 « Tufières du Port de Cognin» (6,1 ha) ;
- Contrat de Rivière Sud Grésivaudan, signé le 29 juin 2015

Diagnostic patrimonial / richesse écologique :

Flore : *Cirse de Montpellier* (Protection Régionale)

Faune vertébrée: *Martin pêcheur d'Europe* (Protection Nationale, Annexe I à la DO, priorité 4 au DOP38 – 2007), *Grèbe castagneux* (PN, Quasi menacée sur la liste rouge de Rhône-Alpes), *Castor d'Eurasie* (PN, Quasi menacé sur la liste rouge départementale, priorité 5 au DOP38 – 2007), *Couleuvre d'esculape* (PN, Annexe 4 de la Directive Habitat), *Salamandre tachetée* (PN, Quasi menacée sur la liste rouge de Rhône-Alpes)

Faune invertébrée : *Agrion de Mercure* (PN, Annexe II à la DO)

Habitats : *Sources d'eaux dures* (54.12, Classe A, Habitat prioritaire à la DH), *Forêts alluviales à Fraxinus excelsior et Alnus glutinosa* (44.31, Classe A, Habitat prioritaire à la DH), *Eaux eutrophes* (22.13, Classe C, Habitat communautaire à la DH).

Problématique du site / Contexte local

Historique

Avant le 14ème siècle, l'amélioration de la navigation sur l'Isère a nécessité l'aménagement d'un chemin de halage pour la remontée des embarcations.

Au 14ème siècle, mise en place du Bac à traile permettant la traversée de l'Isère entre Beaulieu et Cognin-les-Gorges.

En 1907, création du Pont de Trellins qui marque l'abandon du bac à traile.

Le chemin de halage est quant à lui doucement laissé de côté avec l'aménagement des routes nationales et de la ligne ferroviaire Grenoble – Valence.

En 1940, les ponts de Trellins et d'Izeron, sont détruits. Le bac à traile est réouvert pour la durée de la reconstruction des ponts.

En 1957, l'Isère est radiée de la liste des rivières navigables.

Peu à peu le bord de l'Isère est laissé à sa libre évolution, les milieux se ferment, les traces du passé s'effacent sous les limons de l'Isère et la végétation.

Depuis plusieurs décennies, une poignée de propriétaires entretiennent le petit sentier qui suit l'ancien chemin de halage.

En 2012, la commune prend en charge la valorisation du quai et des montants de l'ancien bac à traile.

Le 20 janvier 2015, la commune de Beaulieu demande la labellisation du site en ENS, en soulignant les intérêts environnementaux, historiques et touristiques du site.

Patrimoine historique et culturel

Plusieurs écrits disponibles sur Internet permettent de décrire la riche histoire des bords de l'Isère au niveau de Beaulieu. Bac à traile, chemin de Halage mais aussi ancienne carrière de pierre, exploitation de tuf, pisciculture, moulin, etc. montrent que les bordures de l'Isère étaient très fréquentées et beaucoup plus exploitées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Voici pour exemple un extrait issu du site internet www.beaulieu-de-france.com

« Au temps des mariniers et radeliers

Jusqu'à la construction de la ligne de chemin de fer de Valence à Grenoble en 1860, la rivière Isère est utilisée pour les transports de fort tonnage. Vers 1840 on estime que 35 000 tonnes de marchandises circulaient chaque année sans compter les bois de flottaison qui constituaient les radeaux.

Des radeaux étaient construits et mis à l'eau à Beaulieu. Ils étaient constitués de troncs d'arbres assemblés. Leurs dimensions étaient impressionnantes : 24 mètres de long et 9 mètres de large. Ils transportaient jusqu'à vingt tonnes de charge (tuiles, briques, blocs de tuf, piquets, échelas) et ils étaient manœuvrés par sept à dix hommes. Arrivés à destination, (Avignon, Arles, Baucaire), le fret déchargé, les billes de bois étaient vendues pour les constructions.

Les bateaux descendaient l'Isère au fil de l'eau. À la remontée, deux ou trois bateaux en remorque et chargés de céréales, de sel, de sucre et autres marchandises en provenance de Marseille étaient tirés, à contre-courant, par vingt paires des bœufs depuis les chemins de halage. ».

Autres éléments très intéressants :

http://patrimoine.amis-st-jacques.org/documents/000442_histoire_de_beaulieu.pdf

http://vezy.sud-gresivaudan.org/SIT_MINI_CODEENTREE/SIT_MINI_URL/7244-le-bac-a-traile.htm

Patrimoine naturel

A partir de Saint-Gervais, la rivière Isère s'est enfoncée dans plusieurs dizaines de mètres de molasse. Une nappe phréatique est présente au sein de cette molasse de part et d'autre de l'Isère. Cette nappe est à l'origine de nombreuses **résurgences** présentes dans le versant aujourd'hui boisé qui domine la rivière. Les résurgences, du fait d'une eau relativement dure, ont pris la forme de tufières.

Ces **tufières**, ont été exploitées pour le tuf mais aussi pour faire des bassins de pisciculture. Ces pratiques aujourd'hui disparues, les tufières sont largement colonisées par la végétation dont le Cirse de Montpellier (*Cirsium monspessulanum*), espèce méridionale qui est ici en limite d'aire de répartition. De jeunes frênes investissent aussi les tufières. Les boisements de ces versants sont variés avec des faciès plus humides à frênes et à aulnes et d'autres plus mésophiles dominés par le chêne et fortement colonisés par le buis.

Le passage du sentier au pied de plusieurs de ces tufières a nécessité de petits aménagements en vue de concentrer les eaux.

Un **cordon boisé** occupe les bordures de l'Isère. Il est dominé par des essences de bois tendre ; Peuplier noir (*Populus nigra*), Saule blanc (*Salix alba*) mais aussi d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et étonnamment d'Aulne blanc (*Alnus incana*) : espèce de montagne amenée ici par les eaux de l'Isère. La création d'une portion du chemin de halage au sein même des eaux de l'Isère a créé un petit étang aux eaux quasi stagnantes qui abrite plusieurs espèces d'oiseaux comme le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) et le Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) mais aussi le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*).

L'Isère a aussi laissé derrière ses crues des **espèces végétales non souhaitées** qui aujourd'hui colonisent très rapidement et viennent concurrencer les espèces locales. Parmi elles, la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) mais aussi la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*). D'autres espèces sont présentes de façon plus sporadique comme le Budleija de David (*Buddleia davidii*), le Solidage géant (*Solidago gigantea*) ou encore la Vigne vierge (*Parthenocissus sp.*).

Le **cas du Bambou** (*Phyllostachys sp.*) habituellement considéré lui aussi comme espèce exogène invasive doit bien sûr être surveillé afin que sa station avoisinant les 100 m² (une véritable bamboueraie d'une densité impressionnante) ne s'étende pas davantage. Néanmoins sa présence fait partie du patrimoine historique et culturel du site. En effet, traditionnellement, les cannes de bambou étaient utilisées comme gaules pour secouer les branches des noyers pour en faire tomber les noix. Ainsi chaque commune de la basse vallée de l'Isère possède un massif de bambou en bordure de la rivière. Cette tache de Bambou daterait de 1960.

Dans l'enceinte de **l'ancienne carrière de pierre**, les milieux sont difficiles à pénétrer. A noter la présence d'une pièce d'eau libre avec peu de végétation aquatique. Les écoulements issus de cette pièce d'eau abritent une petite population d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Ce secteur a été mis en zone d'observation malgré son intérêt car un projet de camping avec site de pêche privé est en réflexion. Des précautions devront être prises afin que les activités sur ce secteur n'endommagent pas les tufières situées à l'aval.

Activité

Seul le sentier est fréquenté. Aucun topoguide n'évoque la présence de ce chemin. Il n'y a pas de balisage et aucun sentier PDIPR ne passe à proximité. De ce fait, la fréquentation reste limitée et ne concerne que les locaux.

La **pêche** est pratiquée, essentiellement dans la partie amont. D'une part, au niveau du banc de gravier situé à la confluence entre l'Isère et le ruisseau de Tréry et, d'autre part, sur les eaux stagnantes isolées de l'Isère par le chemin de halage. Une cabane a été construite par les pêcheurs sur les abords de cette pièce d'eau.

Les versants boisés sont **chassés** et sont parcourus par les ramasseurs de champignons

A noter la présence d'un site de **pompage d'eau** en bordure de l'Isère.

Risques naturels

La totalité de l'Isère et du sentier qui la longe se trouvent en risque fort d'inondation sur la carte des aléas. Les versants sont quant à eux en risque moyen de glissement de terrain.

Foncier

L'Isère et quelques portions de berges ne sont pas cadastrées et font partie du Domaine public fluvial. L'essentiel des parcelles en longueur en contact avec la rivière sont propriété d'Electricité de France. Le versant est en propriété privée.

Préconisations de gestion

- Rechercher la maîtrise foncière ou d'usage de l'ensemble des parcelles en zone d'intervention ;
- Eclaircir les droits concernant l'usage de la parcelle actuellement cultivée en maïs qui dépend du domaine public fluvial, mise en place de pratiques extensives ;
- Inventorier la faune et la flore ;
- Surveiller la fréquentation et garantir la tranquillité du site (interdire l'accès aux véhicules motorisés (sauf autorisation) ;
- Limiter l'accès à la portion du chemin de halage qui isole le plan d'eau de l'Isère ;
- Surveiller les alimentations des tufières (qualité et quantité d'eau) ;
- Surveiller et limiter la propagation des espèces invasives (Renouée, Balsamine, Solidage géant, Vigne-vierge, Buddleia et Bambou) ;
- Enlever les déchets ainsi que la cabane ;
- Entretien de manière raisonnée le sentier afin d'impacter le moins possible les tufières et de maintenir la tranquillité sur le plan d'eau ;
- Etudier la pertinence d'aménager et de communiquer sur le site auprès du public
- Prise en compte du risque fort d'inondation.

Bilan

Note totale : 57,03 (seuil d'éligibilité > 50)
Note patrimoine naturel : 46,67 (seuil d'éligibilité > 40)

La série de sources pétrifiantes qui occupe le versant boisé de l'Isère est tout à fait remarquable. Anciennement exploitées pour le tuf, elles sont aujourd'hui peu à peu colonisées par les ligneux. Un sentier empruntant l'ancien chemin de halage permet à la fois de profiter de ces ambiances verdoyantes et de s'imaginer les nombreuses activités qui animaient ces lieux du 14ème au 20ème siècle. Un entretien a récemment été réalisé afin de faire ressortir certaines composantes de ce riche patrimoine historique comme le chemin de halage et le bac à traile.

La commune, volontaire dans cette démarche de valorisation du patrimoine historique et naturel a déjà entrepris, avec l'aide de plusieurs propriétaires impliqués et bénévoles, l'entretien et la restauration d'éléments patrimoniaux de ces berges. La mise en place d'un espace naturel sensible permettrait, entre autre, d'accompagner les travaux d'entretien entamés afin que ces derniers prennent en compte la fragilité des milieux et la tranquillité nécessaire à la reproduction des espèces.

Toutefois, l'ouverture au public de ce sentier nécessite la prise en compte du risque fort d'inondation lié aux crues de l'Isère.

Pour conclure, le site remplit les conditions d'intégration dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère en tant que site local communal.

La maîtrise foncière et d'usage du site n'atteignant pas les 50 %, la première opération concernerait la réalisation d'une animation foncière en vue d'acquérir des terrains ou de passer des conventions d'usage ou d'adhésion avec les propriétaires.

Annexes

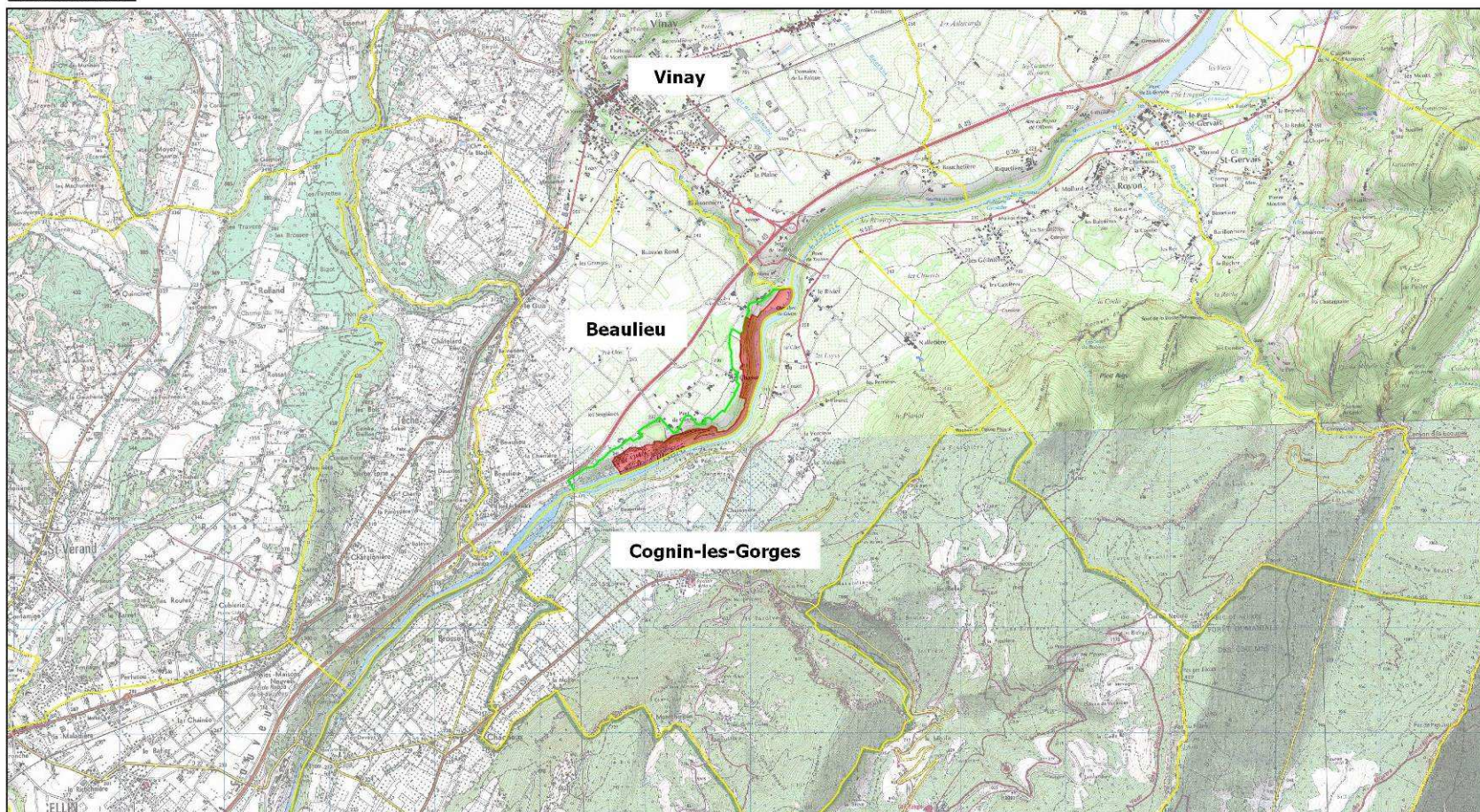
1- Carte de situation du site

Carte de localisation de l'Espace Naturel Sensible

Chemin de Halage

Commune de Beaulieu

septembre-2015



Légende :

- Limites communales
- Proposition de zone d'intervention
- Proposition de zone d'observation

0 400 800 mètres



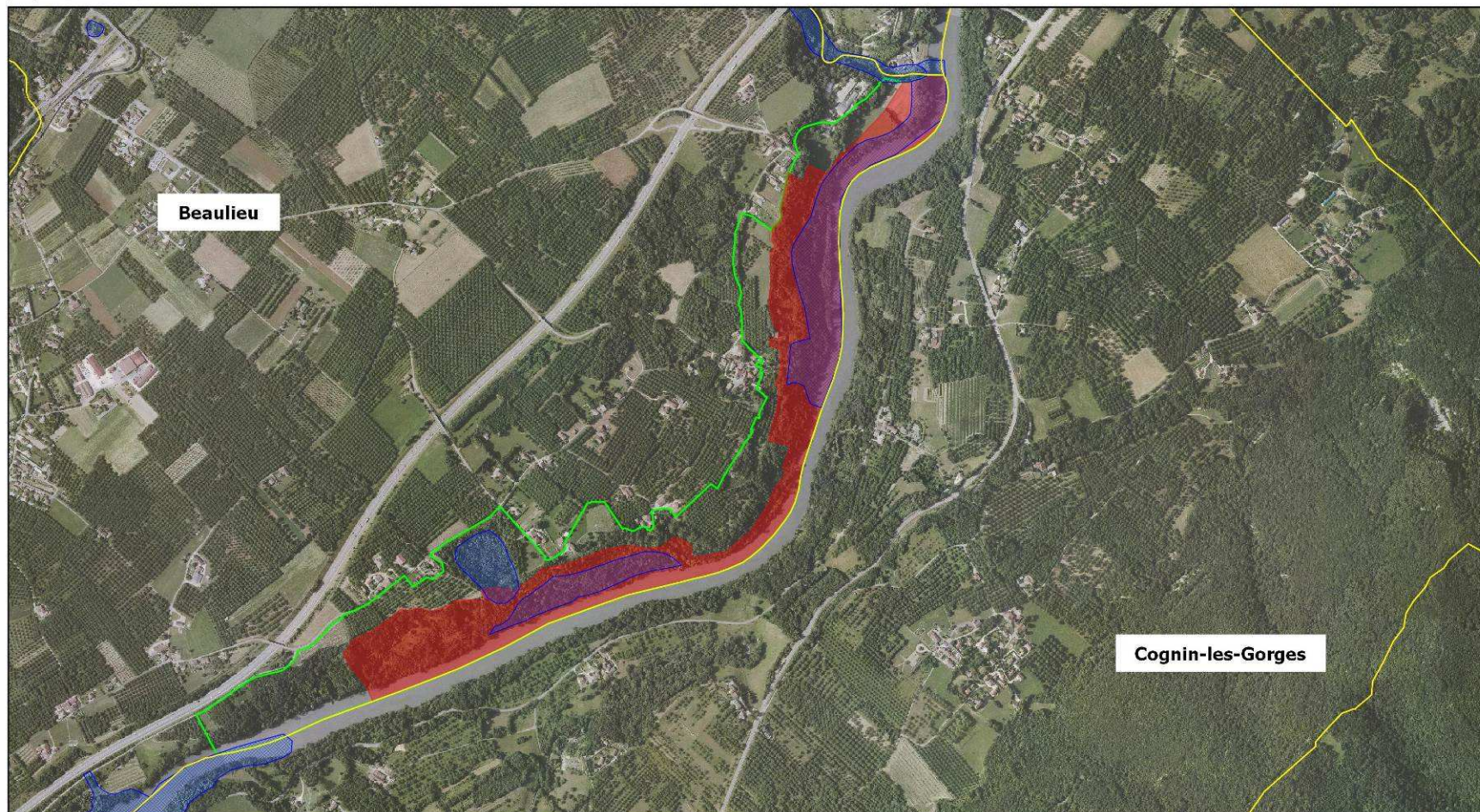
2- Zonage du site

Carte de zonage de l'Espace Naturel Sensible

Chemin de Halage

Commune de Beaulieu

septembre-2015



Légende :

- Dép:
Serv
- Limites communales
 - Proposition de zone d'intervention
 - Proposition de zone d'observation
 - Inventaire des zones humides de l'Isère

0 200 400 mètres



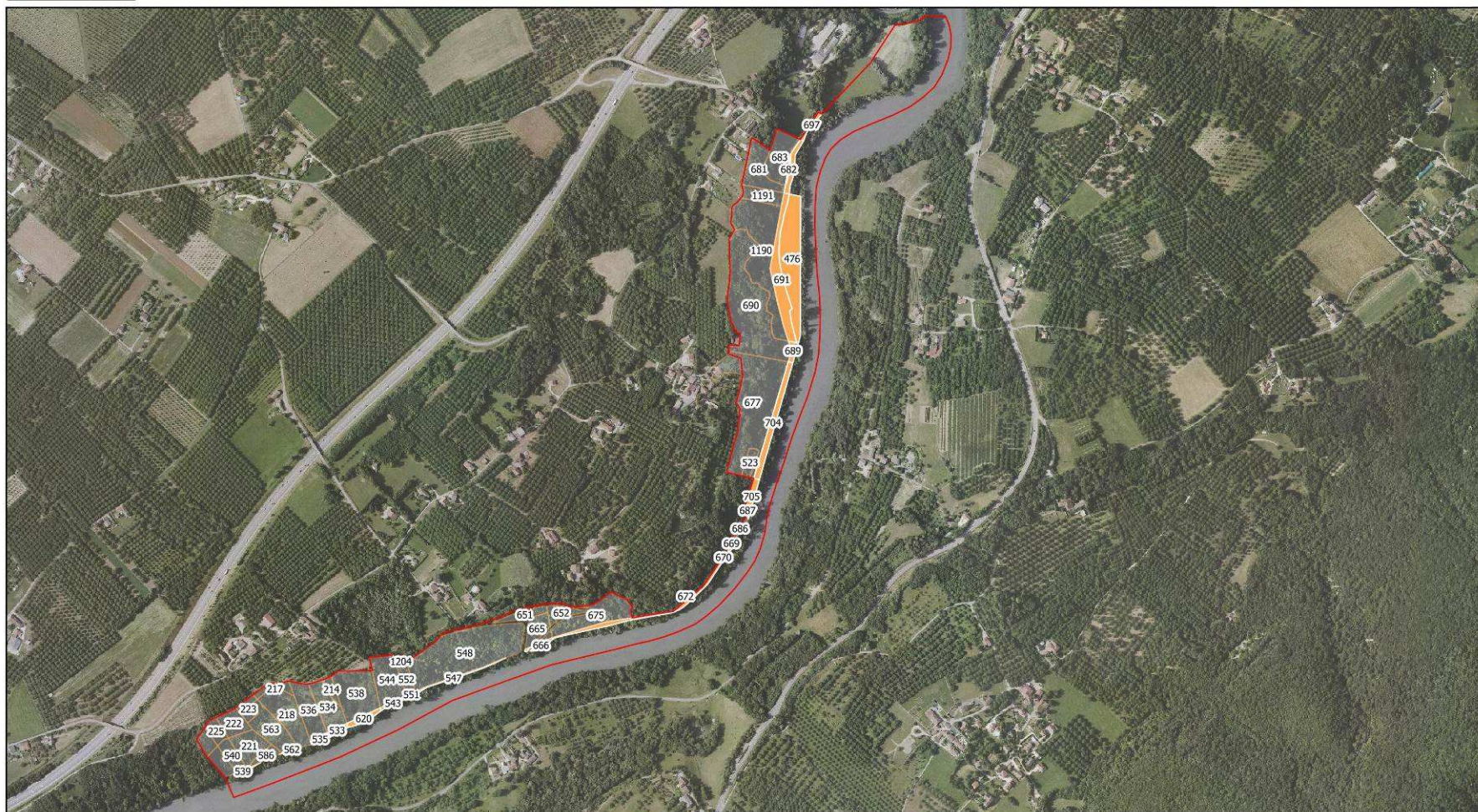
© Copyright - BD Ortho IGN - CEN - Avenir-SIG

3- Parcellaire

Carte foncière de l'Espace Naturel Sensible Chemin de Halage




Commune de Beaulieu

septembre-2015



© Copyright - BD Ortho®IGN - CEN - AVENIR-SIG

Légende :

- D.  Proposition de zone d'intervention
- St  Parcelles privées
-  Propriétés d'EDF

0 200 400 mètres



Zone d'intervention

Parcelles ayant vocation à être acquises par la commune ou conventionnées (Parcelles EDF)

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface ZI (m ²)	Propriétaire	Priorité
BEAULIEU	B	476	CHASSE	11 930	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	664	PORT DE COGNIN	40	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	666	PORT DE COGNIN	430	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	668	CHASSE	180	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	670	CHASSE	20	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	672	PORT DE COGNIN	1 140	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	674	PORT DE COGNIN	920	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	682	LE GOUILLET	240	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	687	CHASSE	65	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	689	CHASSE	660	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	691	CHASSE	6 000	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	697	LE GOUILLET	410	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	702	LE GOUILLET	820	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	704	CHASSE	3 130	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	B	705	CHASSE	1 040	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	C	533	COTES DE L 'ISERE	540	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	C	535	COTES DE L 'ISERE	640	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	C	539	COTES DE L 'ISERE	80	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	C	543	PORT DE COGNIN	310	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	C	547	PORT DE COGNIN	210	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	C	551	PORT DE COGNIN	105	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	C	562	COTES DE L 'ISERE	140	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	C	584	COTES DE L 'ISERE	15	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	C	585	COTES DE L 'ISERE	65	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
BEAULIEU	C	620	COTES DE L 'ISERE	1 110	EDF SA SIRA DMI / PFA	1
Total - Parcelles susceptibles d'être acquises ou conventionnées (EDF)				30 240		

Parcelles ayant vocation à être acquises par la commune ou conventionnées (hors EDF)

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface ZI (m ²)	Propriétaire	Priorité
BEAULIEU	B	523	CHASSE	1 411	BERGER/PIERRE HENRI MARIE	3
BEAULIEU	B	683	LE GOUILLET	5 800	GENEVEY/JACQUELINE ODILE JEANNE	2
BEAULIEU	B	651	PORT DE COGNIN	1 950	BERGER/MARIE AGNES	2
BEAULIEU	B	652	PORT DE COGNIN	1 950	TOURNIER/JEAN-LUC ANDRE	1
BEAULIEU	B	665	PORT DE COGNIN	2 900	BERGER/MARIE AGNES	1
BEAULIEU	B	667	PORT DE COGNIN	510	BERGER/MARIE AGNES	1
BEAULIEU	B	669	CHASSE	30	LACROIX/ALAIN JEAN PIERRE	2
BEAULIEU	B	675	PORT DE COGNIN	8 055	TOURNIER/JEAN-LUC ANDRE	1
BEAULIEU	B	677 (partie)	CHASSE	20 551	BERGER/PIERRE HENRI MARIE	1
BEAULIEU	B	680	LE GOUILLET	25	GENEVEY/JACQUELINE ODILE JEANNE	2
BEAULIEU	B	681	LE GOUILLET	5 825	GENEVEY/JACQUELINE ODILE JEANNE	2
BEAULIEU	B	686	CHASSE	468	BANAS/JOSEPH STANISLAS	2
BEAULIEU	B	690	CHASSE	23 390	GRAS/MICKAEL DENIS	1
BEAULIEU	B	1190	CHASSE	16 758	GRAS/MICKAEL DENIS	1
BEAULIEU	B	1191	CHASSE	2 942	BIT-MIGNON/WILLIAM PIERRE CHRISTOPH	1
BEAULIEU	C	225	COTES DE L 'ISERE	1 695	DELAYE/ROGER ANDRE PATRICE	3

BEAULIEU	C	214	COTES DE L 'ISERE	1 110	DELAYE/PATRICE ANDRE	3
BEAULIEU	C	217	COTES DE L 'ISERE	1 420	CHEVAILLIER/THIERRY LAURENT ALBERT	3
BEAULIEU	C	218	COTES DE L 'ISERE	7 420	CHEVAILLIER/THIERRY LAURENT ALBERT	2
BEAULIEU	C	221	COTES DE L 'ISERE	4 400	CHABERT/JEAN LUC BRUNO	3
BEAULIEU	C	222	COTES DE L 'ISERE	3 175	CHABERT/JEAN LUC BRUNO	3
BEAULIEU	C	223	COTES DE L 'ISERE	1 755	BOUVIER/ISABELLE ANDREE	3
BEAULIEU	C	226	COTES DE L 'ISERE	1 610	TRIBOLET/HENRIETTE LOUISE EMILIE	3
BEAULIEU	C	228	COTES DE L 'ISERE	2 200	TRIBOLET/HENRIETTE LOUISE EMILIE	3
BEAULIEU	C	534	COTES DE L 'ISERE	4 900	DELAYE/PATRICE ANDRE	3
BEAULIEU	C	536	COTES DE L 'ISERE	5 350	DELAYE/PATRICE ANDRE	3
BEAULIEU	C	538	COTES DE L 'ISERE	9 240	DELAYE/PATRICE ANDRE	2
BEAULIEU	C	540	COTES DE L 'ISERE	2 245	DELAYE/ROGER ANDRE PATRICE	3
BEAULIEU	C	544	PORT DE COGNIN	6 425	BAYLE/CHRISTIAN GABRIEL JEAN	1
BEAULIEU	C	548	PORT DE COGNIN	22 910	BAYLE/BERNARD LOUIS MARCEL	1
BEAULIEU	C	552	PORT DE COGNIN	1 560	NIEVOLLET/JEAN PAUL	1
BEAULIEU	C	563	COTES DE L 'ISERE	5 630	BOUVIER/ISABELLE ANDREE	2
BEAULIEU	C	586	COTES DE L 'ISERE	1 245	CHABERT/JEAN LUC BRUNO	3
BEAULIEU	C	1204	PORT DE COGNIN	430	BAYLE/BERNARD LOUIS MARCEL	1
Total - Parcelles susceptibles d'être acquises conventionnées (Hors EDF)				177 285		

Surface non cadastrée en ZI = Domaine fluvial public et chemins communaux (ha)	16,18
Surface à conventionner (ha)	20,75
Total Zone intervention (ha)	36,93
% non cadastrée	43,81%
% à conventionner	56,19%
% maîtrise foncière	43,81%

Afin de définir un plan d'animation foncière, un indice de priorité d'acquisition ou de conventionnement a été établi pour chaque parcelle.

- 1 : Parcelle prioritaire : Milieux ou espèces patrimoniaux et/ou menacé(e)s
- 2 : Parcelle secondaire : Parcelles périphériques aux parcelles prioritaires
- 3 : Parcelle tertiaire : Milieux moins patrimoniaux ou sensibles.

La situation foncière de ce site est particulière. Si l'on compare la surface du zonage ZI avec celle de la somme des surfaces des parcelles concernées, on remarque une très importante différence. Cette dernière est due à l'intégration au zonage ZI de la surface de la rivière Isère située sur la commune de Beaulieu. Cet espace appartient au Domaine fluvial public et n'est donc pas cadastré.